Institut national
de santé publique
Québec

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 28 janvier 2022

[redacted]

OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2022-09

[redacted]

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 13 janvier 2022 relative à :

- « Obtenir copie du rapport suivant : Buteau S, 2019. Commentaires sur les rapports relatifs à l'examen de la norme pour le nickel du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère. Institut national de santé publique. Février 2019. 4 pages
- Obtenir les courriels entre Stéphane Buteau et MSSS, DSP et CIUSSS et CN ».

Nous jugeons pertinent de rappeler le rôle de l'Institut national de santé publique du Québec dans ce dossier. Son rôle a été de soutenir le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans ses activités au sein du comité interministériel. À la demande du MSSS, l'Institut a relu les rapports des experts indépendants qui ont été mandatés pour évaluer les volets sanitaire, environnemental, législatif et économique en lien avec la révision à la hausse de la norme sur le nickel, avec une attention particulière portée au volet santé. Le projet de règlement final a été préparé par les ministères impliqués.

En février 2019, l'Institut a donc produit pour le MSSS un document intitulé « Commentaires sur les rapports relatifs à l'examen de la norme sur le nickel du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère ». Puisque ce document s'inscrit dans un processus décisionnel ministériel en cours et qu'il est essentiellement constitué d'avis, de recommandations ou d'analyses, il n'est pas communiqué en vertu des articles 37 à 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

…2

945, avenue Wolfe, 3e étage
Québec (Québec) G1V 5B3

Téléphone : (418) 650-5115 poste 5304
Télécopieur : (418) 646-9328
Courriel : julie.dostaler@inspq.qc.ca
Internet : http://www.inspq.qc.ca

Vous trouverez ci-joint les échanges de courriels entre monsieur Buteau et le MSSS. Certains passages en lien avec les deux documents produits par l'Institut ont été caviardés en vertu des articles 37 à 39 ou, en ce qui concerne la position de la Direction de santé publique de la Capitale-Nationale, en vertu de l'article 48 de la Loi. En ce qui concerne cette position, nous vous référons à leur responsable de l'accès :

CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE
Me Annie Caron
Directrice des affaires juridiques et institutionnelles –
Dossiers administratifs et employés
2915, avenue du Bourg-Royal
Québec (Québec) G1C 3S2
Courriel : responsabledelacces.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca

Nous ne détenons pas de courriels entre monsieur Buteau et la Direction de santé publique ou le CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veuillez agréer, [redacted], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[redacted]

Julie Dostaler
Secrétaire générale

p. j. - Documents
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2022-8239